

## La justice, exigence minimale de la communion ecclésiale

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Messages du Pape](#)

**Date :** 5 février 2011

Le Pape a [reçu](#) hier les participants à l'assemblée plénière du Tribunal de la Signature apostolique, dont le préfet est le cardinal Burke. Il a commencé par rappeler les missions de ce tribunal, qui est un peu l'équivalent de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat en France:

"La fonction de ce tribunal ne se limite pas à l'exercice suprême de la fonction judiciaire. Il doit également vérifier la juste administration de la justice dans l'Eglise."

Mais, surtout, il a rappelé l'importance de la justice dans l'Eglise, comme inférieure à la charité, mais également exigence minimale:

"S'il est vrai que l'injustice se combat avant tout avec les armes spirituelles de la prière, de la charité, du pardon et de la pénitence, on ne saurait exclure la possibilité ou la nécessité de recourir aux voies judiciaires... Parfois, il n'est pas possible de régler la controverse par le dialogue et la réconciliation. C'est alors que le tribunal suprême, qui doit tendre au rétablissement de la communion ecclésiale, oeuvre à rétablir une situation objective de façon conforme au bien de l'Eglise... La justice que recherche l'Eglise dans le procès administratif est comme le début, une exigence minimale, d'une perspective de charité, indispensable comme insuffisante au regard de la charité vécue dans l'Eglise. Le Peuple de Dieu ne pourra atteindre sa pleine identité de communauté d'amour, tant qu'il ne prendra pas complètement en compte des exigences de la justice".